

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A LA CAUTION / AU DEMENAGEMENT

Dossier à adresser au CLASS sous enveloppe fermée portant la mention « CONFIDENTIEL- NE PAS OUVRIR »
Les dossiers incomplets (pièces justificatives manquantes ou non conformes) ne peuvent pas être traités. A compter de 2018, ils sont renvoyés directement à l'expéditeur.

Informations agent

NOM : **Prénom :**
Structure / direction / service : **N° de sécurité sociale :**

Vous sollicitez une aide : à la caution au déménagement

Informations concernant le déménagement

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide à la caution / au déménagement ? OUI NON

Si oui, date d'attribution de l'aide précédente :

Date du changement de domicile :

Ancienne adresse :
.....
.....

Nouvelle adresse :
.....
.....

Toute fausse déclaration entrainera le remboursement de l'aide perçue indûment

Fait à _____ , le _____

Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration

Montant du QF	
Montant à payer à l'agent	

Exercice : 2018 N° Facture : Certifié exact, le
Compte général : 6474 Compte budgétaire : PG_SOC **L'ordonnateur,**
Centre financier : U98ADSOC N° Projet (EOTP) : DU98ASOCLOGEMENT

MODALITES POUR LES DEMANDES D'AIDE A LA CAUTION / AU DEMENAGEMENT

Toute première demande de l'année civile en cours doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA dûment complété.

Conditions d'attribution

- Aide versée dans la limite de 90 % des dépenses engagées (toutes aides déduites) sur justificatif de déménagement et présentation d'une copie du bail précisant le montant de la caution ou d'une facture – déménageurs agréés ou location de véhicule dans le cas d'une aide au déménagement ;
- Dans la limite d'une demande tous les 3 ans ;
- Cette prestation est non cumulable avec l'Aide à l'Installation des Personnels de l'Etat (AIP) et l'aide à l'installation ;
- Quotient familial inférieur ou égal à 15 000 €.

Montant de la prestation

QF ≤ 12400 €	12400 < QF ≤ 15000 €
350,00 €	250,00 €

Le montant de la prestation ne peut être supérieur à 90% de la dépense engagée (toutes aides déduites).

Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires des prestations sociales UCA sont :

- les agents titulaires ou stagiaires de l'Université Clermont Auvergne ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée déterminée (CDD), de droit public et de droit privé, d'une durée supérieure ou égale à 6 mois ou ayant à leur actif une période de contrats cumulés de 6 mois.

Les personnels rémunérés à la vacation ne sont pas bénéficiaires de l'action sociale UCA.

Comment en bénéficier ?

Le formulaire de demande doit être renvoyé au CLASS dans le mois qui suit le déménagement, accompagné des pièces justificatives obligatoires suivantes :

- Pour une aide à la caution : copie du bail dans son intégralité précisant le montant de la caution ou le montant du dépôt de garantie ;
- Pour une aide au déménagement : facture du déménagement – déménageurs agréés ou location de véhicule ;
- Justificatifs de l'ancienne et de la nouvelle adresse (ex. factures fluides, téléphone, ...) ;
- Attestation de l'employeur du conjoint concernant le paiement ou le non-paiement d'une aide équivalente.

Les prestations sociales versées par l'établissement sont des prestations à caractère facultatif : Elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet.

Service Culture, Loisirs, Action sociale & Sport

Campus des Cézeaux
7, place Vasarely – CS 60026
63178 AUBIERE Cedex

Gestionnaire de l'action sociale : Nathalie PINEL

Tél. 04 73 40 51 91
social.class.dvu@uca.fr